

régularisation charges d'eau

Par herby78, le 27/03/2013 à 08:15

bonjour,

je suis en co-propriété depuis le 01/01/2011.

L'année précédent mon achat, l'appartement n'était pas habité de tout 2010 pour cause de décès et mon syndic me réclame aujourd hui la somme de 1700 euros en plus de mes charges car la société s'occupant des relevés de compteurs d'eau n'ayant pu relevé les compteurs au cours de cette année 2010 a appliquer des forfaits incroyablement élevés. est il possible de demander une régularisation en fonction de mon relevé actuel et du dernier relevé fait avant que l'ancien propriétaire ne décède? car il ne me semble pas difficile de faire ce calcul, ce qui permettrai de voir qu'il n'y a eu aucune consommation d'eau au cours de cette année 2010.

Pour info j'ai posé cette question à l'ancienne personne qui gérait cette résidence qui m'a dit qu'il fallait insister et qu'ils avaient possibilité de vérifier cela sur 2.5 années.

merci d'avance pour vos conseils